



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 3 février 2025, a adopté les règlements suivants :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1681-2025](#)  
[DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX](#)

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1682-2025](#)  
[INTERDISANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS PENDANT CERTAINES JOURNÉES DE L'ANNÉE 2025](#)

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1684-2025](#)  
[MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1646-2024 CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE AFIN D'ABOLIR LES FRAIS DE RETARD](#)

**QUE** les titres des règlements décrivent à eux seuls l'objet des règlements ;

Ces règlements sont déposés au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à les consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 6 février 2025.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière